

Loi sur les produits du tabac : mieux protéger la jeunesse

Berne, le 14 juin 2016

Communiqué de presse

Loi sur les produits du tabac : mieux protéger la jeunesse

Pas de paternalisme étatique au détriment de la responsabilité individuelle

Le Conseil des États a pris aujourd'hui la décision de renvoyer au Conseil fédéral la loi fédérale sur les produits du tabac. Le PLR. Les Libéraux-Radicaux salue cette décision car le projet de loi du Conseil fédéral voulait mettre, avec un nouvel interdit, sous cloche l'ensemble de la population. Il est important que la responsabilité individuelle de personnes majeures prime. Le Conseil fédéral doit dorénavant revoir sa copie en mettant un accent particulier sur la protection de la jeunesse.

La décision de la chambre des cantons est satisfaisante. En effet, s'il n'est pas utile de mettre sous tutelle étatique toute la population, il est néanmoins important que les moins de 18 ans soient conscients des risques liés aux produits du tabac. Il est dès lors nécessaire d'ancrer dans la loi une interdiction de vendre des produits du tabac aux mineurs. Celle-ci doit logiquement s'accompagner d'une interdiction de réaliser des campagnes publicitaires spécialement destinées aux mineurs ainsi que de créer une base légale autorisant les achats-tests, dans un souci de respect de la loi.

Maintenir la responsabilité de tout un chacun

Ces dernières années, grâce aux diverses mesures de prévention, la consommation de tabac en Suisse a continué de diminuer et de plus en plus de personnes arrêtent de fumer. Le pourcentage de personnes exposées au tabagisme passif a, pour sa part, également chuté. Ces données encourageantes démontrent par conséquent qu'un renforcement de la loi n'est pas souhaitable. Il est également important de ne pas porter atteinte à la démarche de responsabilité individuelle. En effet, tout adulte est pleinement conscient des risques liés au tabagisme et doit être libre décider de ses propres actes.

Atteinte aux libertés publicitaires et économiques

Le projet proposé par le Conseil fédéral recommandait, non seulement, de restreindre massivement la liberté publicitaire, mais également d'exclure d'autres produits de la vente. Il voulait aussi réglementer, comme les autres produits du tabac, la vente de cigarettes électroniques même si elles sont considérées comme moins nocives. Le PLR se réjouit de la décision du Conseil des États et s'engage contre des limitations supplémentaires de la liberté économique. Le secteur concerné représente de nombreux emplois dans notre pays.

Le PLR s'engagera pour que la loi sur les produits du tabac protège efficacement les mineurs tout en préservant la notion de responsabilité individuelle pour les personnes majeures.

Loi sur les produits du tabac : mieux protéger la jeunesse

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour pour la Suisse.**

Contacts

- › Olivier Français, conseiller aux Etats, 079 332 00 01
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.